

PROVINCE DE QUÉBEC43^E LÉGISLATURE1^{RE} SESSION

QUÉBEC, LE 9 MAI 2024

CABINET DE LA LIEUTENANTE-GOUVERNEURE*Québec, le 9 mai 2024*

Aujourd'hui, à onze heures trente, il a plu à Son Excellence la Lieutenant-gouverneure de sanctionner le projet de loi suivant :

n^o 30 Loi modifiant diverses dispositions principalement dans le secteur financier

La sanction royale est apposée sur ce projet de loi par Son Excellence la Lieutenant-gouverneure.